

(FISCALITÉ)

Coup de chaud sur le foncier ! (P.3)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
AVIS D'IMPÔT 2016
TAXES FONCIÈRES
votées et perçues par la com



Cette année, en **découvrant** votre taxe foncière sur les propriétés bâties et la part du département passer de 7,58 % à 12,58 %, vous vous êtes peut être dit qu'il y avait une entorse à la morale. Disons simplement que vous faites l'expérience...

(BACHELIERS)

Les diplômés mis à l'honneur



A l'occasion des Vœux du Maire à la population le 21 janvier prochain à 11h30, auxquels vous êtes toutes et tous conviés, Madame le Maire et le Conseil municipal souhaitent réunir et fêter la réussite des bacheliers 2016. Afin de pouvoir vous envoyer personnellement une invitation, merci de vous faire connaître en mairie avant la fin de l'année.



Le 17 septembre dernier, Valérie Pécresse, Présidente de la Région Ile-de-France et Anne Grignon, à l'occasion de l'événement "fibre optique" organisé par Orange.



EDITO



Chère Lévisienne, cher Lévisien,

Chaque année, la Cérémonie du 11 novembre est là pour nous rappeler la valeur de la paix et de la liberté, et le prix du sacrifice consenti par nos aînés pour que la France soit ce pays de l'égalité et du respect des libertés fondamentales, ce pays de l'émancipation et de la tolérance, ce pays du suffrage universel et de la démocratie. Au fil

des décennies, cette France s'est installée pour beaucoup comme une évidence, en particulier pour les générations n'ayant pas connu l'épreuve des guerres. Pourtant l'actualité nationale et internationale, les attaques barbares qu'a subi notre pays ces derniers mois et la montée des extrémismes sont là pour nous rappeler la fragilité de la République qui nous unit. Face à ces menaces, nous devons être vigilants, nous avons le devoir d'agir pour forger le destin de notre pays dans une Europe en paix. **Aussi, à la veille d'une année électorale majeure pour notre pays**, je tenais à vous rappeler la possibilité de vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, qu'elles soient sources de joie et de bonheur partagé. ●

Votre Maire

Anne Grignon

(CÉRÉMONIE) Commémoration du 11 novembre



Lévis-Saint-Nom a rendu hommage aux soldats de la commune, morts durant la première Guerre mondiale et à tous les morts pour la France.



Une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts. L'Harmonie municipale et les enfants de l'école de Lévis ont accompagné cette cérémonie.

(ÉLECTIONS) Inscrivez-vous !



Pour voter en 2017 aux élections présidentielles, pensez à vous inscrire en Mairie sur les listes électorales avant la fin de l'année.

→ MAIRIE

Résumé du dernier conseil municipal



Séance du 06 octobre 2016

● CONVENTION

Convention avec le Centre interdépartemental de gestion relative au remboursement des honoraires des médecins de la Commission de réforme, du Comité médical interdépartemental et des expertises médicales. Le Conseil municipal approuve les termes et autorise le Maire à signer la convention.

● SAUR

Rapport annuel pour l'exploitation du service d'assainissement de l'année 2015. Le Conseil municipal après présentation du rapport annuel en prend acte.

● ECLAIRAGE PUBLIC

Entretien de l'éclairage public et travaux d'électricité.

les villes de Chevreuse, Lévis-Saint-Nom, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget et Senlis ainsi que la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse ont convenu de se grouper, pour la réalisation de l'entretien de l'éclairage public et les travaux d'électricité.

Chaque ville, notifie le marché relatif à ses propres besoins et s'assure de sa bonne exécution.

Le Maire est autorisé à signer le marché à bons de commande pour la gestion, la maintenance et travaux des installations

d'éclairage public, d'éclairage sportif, de signalisation lumineuse et tricolore et de vidéo surveillance / pose et dépose des illuminations festives, avec l'entreprise Prunevieuille, de Saint-Denis pour une durée d'un an reconductible trois fois.

la prise d'effet du marché est fixée au 1^{er} septembre 2017.



● SALLES COMMUNALES

Conditions générales d'utilisation des salles communales par les associations. Le Conseil municipal approuve les conditions générales d'occupation des locaux communaux par les associations, telles qu'annexées à la présente délibération.

La mise à disposition des locaux aux associations donnera lieu à la signature d'une convention entre la commune, représentée par son Maire et les associations ; celle-ci comprendra les conditions générales d'occupation des locaux et les consignes de sécurité à respecter.

● PERSONNEL COMMUNAL

Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour deux agents communaux. Suite à l'agression de 2 agents communaux dans l'exercice de leur fonction, le Conseil municipal décide de faire appel à Maître Le Honsec, huissier de justice à Rambouillet, pour mettre à exécution le jugement du Tribunal correctionnel de Versailles du 15 avril 2016 et de prendre en charge les frais de procédure liés au recouvrement des dommages et intérêts pour ses deux agents communaux au titre de la protection fonctionnelle des agents ainsi que pour la commune.

● INGENIERY'

Adhésion à l'Agence d'ingénierie départementale des Yvelines : Ingeniery'.

Le Conseil municipal décide d'adhérer à l'Agence d'ingénierie départementale, Ingeniery' et d'en approuver ses statuts.

Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Questions diverses

Plusieurs Lévisiens ont fait part de leur étonnement sur l'augmen-

tation de leur taxe foncière, conséquence de la décision du Conseil départemental des Yvelines, lors du vote de son budget 2016, d'augmenter le taux de la part départementale de la taxe foncière.

La Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) pourrait reprendre la compétence électricité au 1^{er} janvier 2017 et voter un taux de TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) applicable à compter du 1^{er} janvier 2018. Pour 2016 et 2017, il est décidé de maintenir une TCFE de 0 pour l'ensemble des Lévisiens.



L'inauguration du service "d'Eco-mobilité Sociale Partagée" de la CCHVC (stations électriques de recharge et d'autopartage des véhicules électriques) a eu lieu le samedi 8 octobre dernier à Chevreuse.

→ FISCALITÉ

Coup de chaud sur le foncier !

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'IMPÔT 2016
TAXES FONCIÈRES
votées et perçues par la commune, le département et la région

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos références

Numéro fiscal :
Référence de l'avis : 16 78 0982 71

Numéro de propriétaire :
Débiteur(s) légal(aux) : PROPRIÉTAIRE

Votre situation

MONTANT À PAYER
Au plus tard le 17/10/2016

Qui ne connaît pas la fable de "La cigale et la fourmi".

Cette année, en découvrant votre taxe foncière sur les propriétés bâties et la part du département passer de 7,58 % à 12,58 %, vous vous êtes peut-être dit qu'il y avait une entorse à la morale. Disons simplement que vous faites l'expérience d'une version remixée de la fable où les fourmis n'ont pas le beau rôle.

Mais pour qui sont ces taxes qui sifflent sur nos têtes ?

la gestion rigoureuse du département des Yvelines était de longue date louée faisant figure d'exception. Mais dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, d'explosion des dépenses sociales obligatoires (RSA) sans contrepartie financière et de forte hausse des péréquations, le Conseil départemental des Yvelines a dû se résoudre à augmenter la fiscalité pour poursuivre ses

investissements dans les collèges, le logement, le numérique et les transports. Ainsi, son (ex) diplôme d'excellence ouvre au département le droit d'être le plus pénalisé de France par le système de péréquation, avec une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) amputée de 90 % en trois ans. Pour autant, malgré cette hausse, la taxe foncière 2016 des Yvelines reste la plus basse des départements de grande couronne.

Les communes et leurs intercommunalités sont en revanche, cette année, restées modérées dans l'évolution de leur fiscalité afin de ne pas alourdir la charge du contribuable et bien qu'exposées aux mêmes affres que le département. **A Lévis-Saint-Nom, le taux communal 2016 est resté inchangé, affichant 10,14 % à l'instar de 2015 et**

ce, sans sacrifier les subventions aux associations, la qualité de l'équipement et des services, grâce à une gestion financière rigoureuse et saine comme en témoigne notre taux d'endettement nul.

Le département fait donc les frais d'une bonne gestion et par ricochet les contribuables yvelinois. Pas de bons points pour les élèves méritants mais des ponctions coups de poing sur leurs budgets.

L'augmentation du taux intercommunal du foncier bâti reste modérée en valeur et est directement liée au mécanisme de péréquation décidé par l'Etat : en 2016 la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) a dû verser 1,4 millions d'euros à l'Etat au titre du FPIC (959 000 € en 2015). ●

Moralité : sale temps pour les fourmis !

(CNI)

Délivrance des cartes d'identité



Depuis le 8 novembre dernier les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité ont évolué dans le département des Yvelines.

Ces nouvelles modalités permettront de sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte/vol) reste gratuit.

Les délais de délivrance sont également réduits.

Vous devrez désormais vous adresser à l'une des 34 communes de votre choix équipée des dispositifs de prise d'empreintes au sein du département des Yvelines. (La liste des ces mairies est disponible auprès de nos services.)

La demande de CNI sera effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée et unifiée. Après l'instruction d'un dossier complet, un message vous sera ensuite adressé sur votre portable vous informant de la mise à disposition de votre titre auprès de la mairie de dépôt.

Vous avez également la possibilité d'effectuer depuis votre domicile une pré-demande en ligne disponible sur le site "<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>".

Cette pré-demande en ligne remplacera alors le dossier papier.

→ ECOMOBILITE Osez Zoé !



→ Inauguré le 08 octobre dernier par Valérie Pécresse, Présidente de la Région Ile-de-France, J. Colosio, Directrice régionale de l'ADEME et S. Morvan, Préfet des Yvelines, le service d'écobilité sociale et partagée de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) fait désormais partie de notre paysage.



A Lévis-Saint-Nom, Zoé, voiture électrique en auto-partage, a pris ses quartiers sur le parking dépose minute d'Yvette. C'est là

que se tient la station munie de deux points de charge pour la recharge privative.

Le bouquet de services est accessible via la plateforme cchvc.clem.mobi

ZOÉ - Mode d'emploi

Pour prendre la clef des champs, 3 étapes à suivre :

- je m'inscris gratuitement sur la plateforme cchvc.clem.mobi.
- Je réserve mon véhicule à la station qui m'intéresse.
- Je compose mon code à la station et c'est parti ! (Je restitue le véhicule à ma station de départ).

Parking, énergie et assurance inclus, il vous en coûtera selon un tarif dégressif, 7 € la 1^{ère} heure, 6 € la deuxième, etc...

Pour réserver, découvrir les services en auto-partage ou encore les 16 stations réparties sur le territoire de la CCHVC, rendez-vous sur cchvc.clem.mobi et bonne route ! ●

→ ANIMATION Fêtes... quel comité ?

→ Depuis de nombreuses années, le Comité des fêtes participe à l'animation de notre village avec notamment ses deux rendez-vous annuels devenus au fil du temps incontournables : la Soirée "dîner/lampions/feu d'artifice" du 13 juillet, et la Fête de l'au-

tomne avec sa brocante, son déjeuner-barbecue, son concert pop-rock et ses jeux pour enfants. Chaque année ces deux rendez-vous constituent des moments privilégiés de rire, de partage, d'échanges et de retrouvailles bien sympathiques qui concourent, avec l'ensemble



des autres activités et manifestations associatives, au bien vivre ensemble de notre village, à sa richesse humaine et sociale.

Après des années de bons et loyaux services, nous avons décidé de passer la main. Aussi, si l'envie de poursuivre l'aventure du Comité des fêtes vous tente, si vous avez de nouvelles idées, un peu de temps, de l'énergie et une âme de GO-bricolo-cuistot, n'hésitez plus, lancez-vous ! Faites-vous connaître auprès du bureau actuel du Comité des fêtes ; nous pourrons

ainsi vous fournir toutes les infos, conseils et retours d'expérience nécessaires.

La prochaine Assemblée générale de l'association aura lieu en début d'année et faute de renouvellement du bureau, ce sont ces rendez-vous festifs qui nous manqueront à tous, grands et petits... ●

Alors n'hésitez pas à contacter
Jocelyn Grignon au 06 16 47 25 86
jocelyn.grignon@legal-digital.fr
ou Laurent Guyot au 06 88 21 59 56
laurent.guyot@mpsa.com

→ PATRIMOINE

Une journée réussie...



→ Comme chaque année, deux sites lévisiens ont été exceptionnellement ouverts au public pendant les journées du Patrimoine de septembre dernier : l'Eglise Saint-Nom et l'Abbaye Notre Dame de la Roche.

Un circuit commenté par l'Amicale a fait découvrir aux promeneurs la commune à travers son patrimoine, ses hameaux, son histoire. Une exposition de cartes postales anciennes (source l'Amicale) a permis de faire une pause autour d'un rafraîchisse-

ment. Les visiteurs ont pu profiter également de la présence de Mélodie Michel, élève de Francis Vidil au Conservatoire de Versailles, qui pour la seconde année consécutive, nous a fait le plaisir de venir jouer sur l'orgue de l'église, avec une aisance et une virtuosité exceptionnelle pour son âge.

Un grand merci à Pascal Devenelle, président de l'Amicale, pour son implication dans cette journée, à Francis Vidil et François Gaillard, de l'association Eol ainsi qu'à tous les bénévoles. ●

(FIBRE)

Veni, vidi, vici
ou presque...

lecho.republicain.fr

EURE-ET-LOIR > YVELINES > LÉVIS-SAINT-NOM 19/09/16 - 17H22

Lévis-Saint-Nom : le village
numéro 1 sur la fibre
optique dans les Yvelines !



Ils jouissent d'un cadre de vie exceptionnel et, désormais, de la modernité des grandes villes. Les Lévisiens sont les premiers ruraux des Yvelines à être reliés à la fibre optique.

Presque 100% des N° des rues et ruelles du village éligibles à la fibre, c'est le score de l'opérateur Orange.

Chacun a pu s'enquérir des raisons d'un retard de déploiement, des modalités d'abonnement et plus largement soumettre à la question les services techniques et commerciaux d'Orange à l'occasion de la Fête de l'automne, le 17 septembre dernier.



Pour les retardataires, l'opérateur prolonge son offre gratuite d'installation jusqu'au logis pour quelques semaines encore, renseignez-vous auprès des services commerciaux.

(SIASY)

Station d'épuration du nouveau...



Le samedi 5 novembre les membres du SIASY ont pu visiter les nouvelles installations de la station d'épuration. Il s'agit d'automates modernes et aussi d'une centrifugeuse permettant d'extraire des boues environ 10 % à 15 % d'eau de plus que précédemment, réduisant ainsi les frais de transports et de traitement. Les économies réalisées sont réinvesties dans le renouvellement des équipements comme le poste de relevage de Lévis-Saint-Nom (à venir) second point de la visite.

(EMPLOI)

Formations...

Dans le cadre de son objectif de formation/emploi, la Région a doublé le nombre de places de formation en Ile-de-France dans les secteurs qui recrutent : informatique, sécurité, transport-logistique... : pour les personnes en recherche d'emploi (inscrites ou non à Pôle emploi).

Inscriptions avant le 31 décembre 2016.

Votre projet n'est pas bien défini : defi-metiers.fr/orientation/recherche-map, un conseiller vous aidera à le construire.

Votre projet est déjà bien défini : defi-metiers.fr/formations-conventionnees, contactez directement les organismes de formation. Formations gratuites. Plus d'infos sur formations.iledefrance.fr

→ VOIRIE

Effeuillons nos trottoirs !



→ Une feuille se balance Dans le vent
S'envole et se pose En tourbillonnant
L'automne est venu Avec le vent.

Et de nouveau ce n'est pas une mais mille et une feuilles qui s'alanguissent sur nos trottoirs. Or et pour rappel, chacun est responsable de la propreté des trottoirs et caniveaux au droit de sa propriété.

Aussi, jardinier(e)s, ne laissez pas les feuilles mortes s'accumuler sur votre trottoir... Ramassez-les et utilisez-les soit pour

protéger du froid vos plantes, couvrir le sol nu ou pour enrichir le compost et obtenir un terreau naturel et riche pour vos prochaines plantations.

Pour les créatif(ve)s, créez des mobiles, décorez-en des photophores, faites des collages...

Et si vraiment les feuilles de votre trottoir ne vous inspirent pas, alors déposez les dans les bacs à déchets verts sur les parkings d'Yvette ou de la Mairie. ●

ECOLE DES SOURCES

EFFECTIFS 2016-2017

L'école des Sources accueille, cette année, 138 élèves répartis dans 6 classes (2 maternelles et 4 élémentaires).



Nous souhaitons la bienvenue à Mme Gadaud, nouvelle Directrice de l'école et à Mme Leterme.

Maternelle MS/GS	Mme Simonet	25
Maternelle PS/GS	Mme Gasparini	25
CP/CE1	Mme Chenal	19
CE1/CE2	Mme Thorin	19
CE2/CM1	Mme Gadaud Mme Leterme	25
CE2/CM2	Mme Follézou	25

Les représentants des parents d'élèves pour l'année 2016/2017

Titulaires	Suppléants
Delphine Chopin Mme Jeanroch Franck Chopin Mme Lacour Emilie Gélinet	Isabelle Richefeu Christelle Roche Jérôme Roche

→ COLLECTE DES DÉCHETS

Réussir son tri sélectif...

DANS LE BAC BLEU
TRI DES EMBALLAGES RECYCLABLES

SICTOM
Région de Rambouillet

DANS LE BAC VERT
TRI DES EMBALLAGES EN VERRE

Emballages

Revue, Journaux, Magazines

Aérosols, Conserves

CONTINUEZ ET BRAVO ENCORE 87% DE QUALITÉ DE TRI

Bouteilles sans les bouchons

Bocaux de conserve sans les couvercles

Pots de yaourt, Pots de confiture

**UN DOUTE SUR UN DÉCHET ?
Jetez-le dans le bac d'ordures ménagères.**

ECO EMBALLAGES

→ Les emballages ménagers recyclables (poubelles grises)

Que peut-on y mettre ?

- Les bouteilles et flacons plastiques non alimentaires vides : lessive, shampoing, eau de javel, démaquillant, produits d'entretien, détachant, démêlant...
- Les bouteilles et flacons plastiques alimentaires vides : bouteilles d'eau, de jus de fruits, de soda, de lait, de yaourt à boire...
- Les briques alimentaires vides : soupes, lait, jus de fruits, crème...
- Les emballages métalliques vides : cannettes, aérosols, boîtes de conserve, bidons de sirop...
- Les emballages carton : paquets de gâteaux, de céréales, boîtes de lessive, suremballages de yaourts...
- Le carton sec : le carton mouillé ou humide est assimilé à un déchets non recyclable et donc incinérable.

- Le papier : lettres, papiers d'écriture, enveloppes...

- Les journaux, revues et magazines sans leur protection en plastique.

Les interdits :

- Les pots de yaourt, barquettes alimentaires souillées, polystyrène, films plastiques, cellophane, bouteilles d'huile...
- Les cartons et papiers sales (colle, peinture), ou salis par des corps gras (cartons à pizza).
- Les films plastiques entourant les journaux ou magazines, les liens, ficelles
- Les déchets verts, pots de fleurs, vêtements, couches-culottes, bidons d'huile, bois, produits dangereux...

Vous pouvez laisser les bouchons sur les bouteilles, sans les visser complètement. Les emballages sont à jeter en vrac dans le bac, sans sac plastique. Pourquoi ? Parce que les sacs fermés sont refusés sur les chaînes de tri.

En effet, un sac fermé est un danger potentiel pour le personnel du centre de tri car il peut contenir des produits dangereux (seringues par exemple). En outre s'il contient des ordures ménagères, celles-ci vont souiller le reste de la chaîne et tous les produits.

Le verre (petites poubelles vertes)

Que devient-il ?

Le verre ainsi collecté est réutilisé par les industriels dans la fabrication d'autres contenants en verre.

Que peut-on y mettre ?

Tous les emballages en verre : bouteilles, flacons (y compris parfum), pots (confiture, cornichons, moutarde, crème-dessert, etc.), petits pots, bocaux...

Les interdits :

La porcelaine, les verres à boire, la vaisselle, les pots en terre cuite, la faïence, la céramique, le cristal, le pyrex, les vitres, les ampoules. ●

(ÉQUITATION)

Haras de la Gire le plein de podiums



Le Generali Open de France, (élu en 2012 la plus grande manifestation équestre du monde !) s'est déroulé du 16 au 24 juillet 2016.

Plus de 1400 Centres équestres étaient engagés de toute la France pour se partager les médailles.



Le Haras de la Gire et sa coach Claire Felix avaient engagé 22 couples dans les disciplines du Dressage, Hunter, Concours de saut d'obstacle, Concours complet et dans la nouvelle discipline de cette année l'Equiathlon.

Avec 10 podiums dont 5 victoires, nous sommes le 1^{er} Club de France par les résultats !



Nos cavaliers reviennent donc gonflés à bloc pour la nouvelle saison. Celle-ci a repris depuis le 17 septembre et les réinscriptions ont déjà commencé.

(CCAS)

Activités et festivités...



→ Plus de 40 convives pour le repas à la Ferme de la Quoiqueterie de Vieille Eglise, l'accueil et le menu ont fait l'unanimité.

Après notre repas spectacle de fin d'année dans notre Centre polyvalent, les fes-

tivités vont reprendre en 2017, galette des rois, repas à l'extérieur, sortie de printemps, sorties cinéma, etc...

A vos boîtes à lettres, à vos ordinateurs (cours du lundi toujours accessibles et gratuits !).

(AMICALE)

Réunion "espèces envahissantes"...



Renouée du Japon



Pyrale du buis

→ Les espèces invasives colonisent de plus en plus nos milieux notamment la pyrale qui vient d'attaquer nos buis.

L'amicale va réaliser une réunion spéciale "espèces envahissantes" le vendredi 27 janvier à 21h à la salle de Girouard.

Après une présentation générale des espèces concernées nous parlerons plus d'une plante particulièrement encombrante qui est la renouée du Japon et de

ce célèbre papillon, la pyrale, qui fait trembler les buis de nos jardins individuels et ceux de nos grands Châteaux comme Versailles (voir article en dernière page).

Ces espèces présentes à Lévis, se distinguent par un développement très rapide et la difficulté à appliquer des moyens de lutte réellement efficaces.

Cette réunion a pour objectif de nous rendre le plus utile possible et aussi d'échanger nos expériences individuelles.

vie associative et culturelle...

VOS RENDEZ-VOUS A LÉVIS-SAINT-NOM

Janvier	Samedi 7 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h
	Samedi 14 : Café littéraire de 10h30 à 12h - Graines et Cultures
	Samedi 14 : Apéro-jazz - F2L
	Samedi 21 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h
	Jeudi 19 : Galette - Jeunes d'Autrefois
Février	Dimanche 29 : Concert des élèves de musique - F2L
	Samedi 4 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h
	Samedi 11 : Café littéraire de 10h30 à 12h - Graines et Cultures
	Jeudi 23 : Goûter "Chandeleur" - Jeunes d'Autrefois
	Samedi 18 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h
Mars	Samedi 25 : Soirée Karaoké - La Récré
	Samedi 4 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h
	Samedi 4 : Loto de l'Harmonie - 19h Centre polyvalent.
	Samedi 11 : Café littéraire de 10h30 à 12h - Graines et Cultures
	Samedi 11 - dimanche 12 : Salon des Arts & exposition Petits Câblins Centre Polyvalent - F2L
	Jeudi 16 : Goûter - Jeunes d'Autrefois
	Samedi 18 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h
	Samedi 18 : Portes ouvertes - Les 5 Tigres
	Samedi 25 : Fête du printemps - La Récré

(JEUNES D'AUTREFOIS) Activités et festivités...



→ Cet été, le Club faisait relâche. Les 8 jours de vacances à Annecy fin août ont été une réussite, soleil et paysages splendides ont ravi le groupe.

Le 20 octobre, un loto avec goûter a effectué notre rentrée.

Le 17 novembre a vu le repas de fin d'année animé par un spectacle inédit et original composé de chansons et de sketches burlesques suivi d'un bal projetant les participants dans une ambiance festive de fin d'année.

Le 19 janvier 2017, Assemblée Générale suivie de notre traditionnelle "Galette". ●

Le Président Michel Guichard
06 07 26 70 52 - mgd78320@gmail.com

(F2L)

Le programme...

La fin de l'année approche, synonyme de rencontres et de fêtes pour beaucoup d'entre nous.

Nous vous proposons de prolonger cette ambiance festive avec au programme :

- un Apéro-jazz, le samedi 14 janvier. Autour de 3 musiciens (bassiste, guitariste et saxophoniste), dans une ambiance "swing", venez vivre un moment de détente en famille ou entre amis.

- le Concert des élèves de musique de mi-année, dimanche 29 janvier où vous pourrez écouter et encourager guitaristes, pianistes et violonistes.

Puis, au mois de mars, place au printemps des arts avec le Salon des arts et l'Exposition des Petits Câblins, les 11 et 12 mars. Nous vous attendons nombreux pour découvrir et apprécier les talents artistiques. ●

(LA RÉCRÉ)

La Récré vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

En 2017, Soirée karaoké le samedi 25 février, à l'affiche de jeunes talents du Centre de loisirs mais pas seulement, vous qui souhaitez donner de la voix, venez pousser la chansonnette avec nous...

Puis la Fête du printemps le samedi 25 mars et la Chasse aux œufs le dimanche 23 avril.

Dorénavant, vous pourrez suivre et retrouver toutes les activités de la Récré sur notre page Facebook : la récré. ●

Arnaud Launay, Président de l'association

(TC LÉVIS)

La saison a repris en octobre avec des adhérents plus nombreux, 5 cours enfants et 1 adulte + les entraînements en couvert à Auffargis. Il ne reste que très peu de places dans les cours, assurés par les mêmes enseignants que l'an dernier. Nous allons commencer les compétitions (doubles, puis en janvier + 35 ans dames et messieurs).

Nous proposons toujours des animations pour que les joueurs et joueuses se rencontrent : accueil des nouveaux, beaujolais-tennis en novembre, et le 18 décembre, le Noël des enfants.

Notre début de saison a cependant été endeuillé par le décès d'un de nos coéquipiers, Roland Herpin, pilier de notre équipe hommes, et habitué par le passé aux finales et titres de notre tournoi interne. Son célèbre cri "Assassin !" lorsqu'il loupait un smash manquera sur les courts. ●

Pour nous joindre : 38780133@fft.fr ou Manuela : 06 87 11 19 99.

LEVIS-SAINT-NOM

Voyage dans le temps...
toute une histoire...

La Source de l'Yvette

→ L'Yvette prend sa source à une altitude de 134 mètres, en aval de l'intersection entre la route d'Yvette et la rue du Four à Briques. L'emplacement, marécageux, est matérialisé par la statue d'une nymphe (voir ci-dessus). Dans les 500 premiers mètres de son parcours, l'Yvette va recevoir 3 rus : un qui collecte les eaux de la rue du Four à Briques - un qui draine les plateaux de Malassis (176 m), de la Besace (174 m), des Gandines et Vaujoyeuses, aux Essarts - un dernier, situé route des Charmes, partiellement souterrain, qui collecte les eaux de la plaine de Montmort (177 m).

→ L'Yvette est désignée au VI^e siècle comme un des cours d'eau qui constituent la frontière entre Parisis et Carnutes. Elle est la limite entre les diocèses de Paris et de



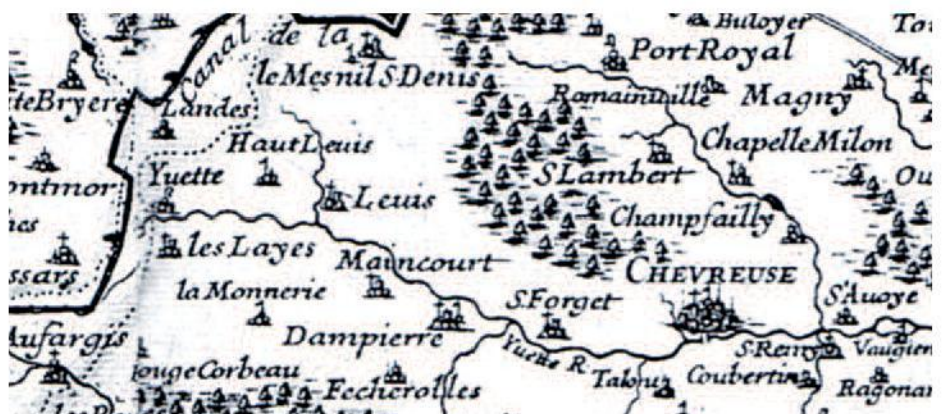
Chartres, au Nord-Ouest du Hurepoix, ancien pays d'Ile-de-France.
Une rue du XVI^e arrondissement de Paris porte son nom. ●

Le Bois Saint-Pierre

→ A la fin du XVII^e siècle, le Bois de Saint-Pierre est entièrement dégradé par la construction des "Rigoles" (voir ci-contre), l'extraction des pierres a laissé des trous, ce qui nécessite le creusement de fossés pour évacuer l'eau qui y croupit, et la plantation de nouveaux arbres.

Dans les années 1920 planches, tôles, wagons..., tiennent lieu de résidences entre autres à de nombreux Russes chassés par la Révolution d'Octobre.

Délibération du Conseil municipal du 23 juillet 1933 : *“Considérant qu'il est vraiment regrettable que la beauté du site de notre petite commune soit mise en danger par le défrichement des bois situés près de la route des Essarts, estime qu'il y aurait lieu que des mesures énergiques soient prises pour le faire cesser et que l'administration intervienne contre ceux*



qui, non satisfaits de déboiser, enlaidissent de façon affreuse et scandaleuse ce joli coin de la vallée en construisant de manière sauvage cabanes pour outils, baraques de planches et de tôles." demande à Monsieur le Préfet d'intervenir pour protéger la vallée de l'Yvette contre ce vandalisme.

Durant la seconde guerre mondiale et même après, Le Bois Saint-Pierre devint une zone de non-droit parfois fréquentée par des personnes ayant besoin de se cacher. Le lotissement, est reconnu en 1969 et trouve son aspect actuel en 1973 avec des chemins qui deviennent des rues asphaltées.

Pourquoi une rue de l'Eglise ?

→ Vers 1930, l'Abbé Sedano, un prédicateur en mission au Duché du Luxembourg, a une liaison avec Mademoiselle Hartmann, fille de l'imprimeur du Duc. Ils doivent dès lors se cacher, et c'est au Bois Saint-Pierre qu'ils se réfugient. Elle y fait l'acquisition d'une maison qui fera office d'église ou l'abbé dira sa messe.

Elle lui fera don de ses biens mais il disparaît le premier. Sans ressources, hormis une aide de la Mairie et une très maigre allocation de l'Ambassade du Luxembourg ; elle survit grâce à la bienveillance de voisins généreux.

Le plateau de Mauregard

→ La rue des Chênes qui traverse le Bois Saint-Pierre permet de rejoindre Mauregard. Sur le plateau, la route de Maison Blanche marque la limite nord de l'espace loti. Le plateau de Mauregard li-

mité au Nord par la plaine de Malpou est bordé à l'ouest par la voie ferrée et la RN10 entre lesquelles subsiste un canal ou rigole qui amenait l'eau nécessaire au parc de Versailles.



Les Rigoles



→ Louis XIV au XVII^e siècle lance la construction du château de Versailles. Compte tenu de son goût pour les jeux d'eau, il faudra en acheminer beaucoup vers le parc pour alimenter cascades et fontaines...

Le Nôtre responsable des Grandes Eaux fait creuser des "rigoles" qui sont de larges fossés destinés à diriger vers le palais les eaux de pluie recueillies dans les étangs de la forêt de Rambouillet. Ce réseau de canaux est réalisé avec la construction de murs sur les côtés du fossé, il est appelé "le grand lit de rivière" et parcourt en tout 34 kilomètres, bordé de bornes gravées de la fleur de lys.

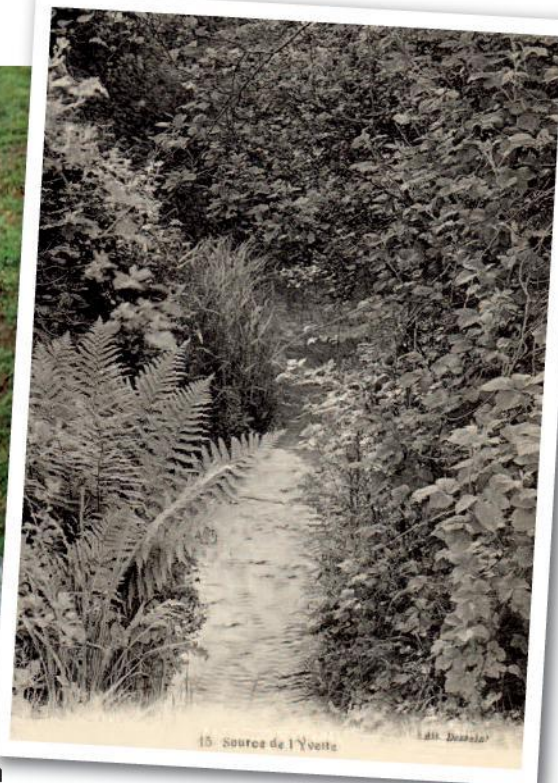
Pour les ouvrages d'art on fait appel à des ouvriers spécialisés, pour les fossés des paysans sont réquisitionnés localement. Entre Le Perray et Lévis, une grande partie de la pierre utilisée est extraite des carrières de Lévis.

Rien n'arrête les bâtisseurs : on n'hésite pas à traverser le cimetière des Essarts et y abattre un calvaire... Le parc du château de l'Artoire aux Essarts est coupé en deux... Sur le domaine d'Yvette, ces bandes de terre de 12 mètres de largeur occupent une superficie d'environ 2 hectares pris sur les cultures et les relations sont ainsi tendues entre les Prieurs successifs de Saint-Pierre et l'administration royale.

Ces rigoles exigent une surveillance et un entretien continuel. Un inspecteur est établi au Perray, il dispose de gardes-rigoles à cheval et de terrassiers.

L'eau pour alimenter les Grandes Eaux de Versailles coulera dans ces Rigoles durant trois siècles.

Ce réseau ne suffisant pas aux besoins de Versailles, il faudra pour y remédier, construire la "Machine de Marly".



La Machine de Marly est un gigantesque dispositif de pompage des eaux de la Seine, construit sous le règne de Louis XIV à Bougival, œuvre du maître charpentier Rennequin Sualem. Construite entre 1681 et 1682, elle s'inspirait des machines d'exhaure des mines de Liège et du Harz, ce qui en faisait l'une des machines les plus complexes de son temps. Cependant, elle ne parvint jamais longtemps à fournir le débit attendu, mais fonctionna 133 ans avant d'être remplacée en 1817 par plusieurs pompes successives plus performantes, jusqu'à des électro-pompes en 1968.

Remerciements : extraits du livre "Au fil de l'Yvette" encore disponible auprès de l'AMICALE (Association pour la Mise en valeur du CAdre naturel et culturel de LEvis Saint Nom), merci à eux.



Vœux 2017, Madame le Maire, Anne Grignon et les membres du Conseil municipal vous invitent à la Cérémonie des vœux qui aura lieu : le samedi 21 janvier à 11h30 au Centre polyvalent.

(ANNONCE)

Particulier vend Batterie électronique dm6 Alesis - Prix : 120 €.
Tél. : 06 86 52 53 24

(ÉTAT-CIVIL)

Naissances

Luna DE RIGAL née le 5/8/16
Léna LELIEU VERCOUTER née le 29/9/2016

Fabio BARRETO FERNANDES né le 3/10/2016

Gabriel et Louise SAUVAGE CLEMENT nés le 19/10/2016

Décès

Mme FAUVE Claudine décédée le 31/7/2016

Mme CHÉDEVILLE Jacqueline décédée le 12/8/2016

M. LAVAUD Jean-Pierre décédé le 11/9/2016

M. BERTHON Claude décédé le 9/10/2016



Lévis Saint-Nom



Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Lévis-infos

DÉCEMBRE 2016 - N°12
Journal municipal édité par la Mairie de Lévis-Saint-Nom
Directrice de la publication : Anne Grignon - Rédaction : Commission Communication
Martial Goussard - Anne Bergantz
Laure Bongert - Anne Grignon
Jean-Pierre Morel - Sylvie Roiseux
Myriam Santerne
Conception réalisation : A.com. Anssens - Crédit photos : Mairie Lévis-St-Nom - F. Anssens
PNR - Orange - Freepik.com
Pixabay - DR.

MAIRIE LEVIS-SAINT-NOM
Place Yvon Esnault
Tél. 01 34 61 82 05
Fax : 01 34 61 49 94
E-mail : levis.mairie@wanadoo.fr
Site : www.levis-saint-nom.fr
Ouvert : Lu - Ma - Me - Ve : 8h30-12h
Je : 8h30-12h - 14h-20h.

→ CÔTÉ JARDIN

La pyrale du buis à Lévis...



→ Cet été des dégâts importants ont été constatés sur le buis créant un réel émoi auprès de certains Lévisiens. A beaucoup plus grande échelle que nos petits jardins, je vous laisse imaginer la situation créée par ce parasite dans les jardins de nos grands châteaux... Par exemple, il existe 40 km de buis à Versailles, tournés vers le monde entier... Ce pourrait être une véritable catastrophe esthétique et financière...

Sur le plan biologique, la pyrale, mais aussi la renouée appartiennent

au groupe des "espèces envahissantes", mais il y en a beaucoup d'autres comme le frelon asiatique (déjà présent à Lévis) ou l'écrevisse de Louisiane en vallée de Chevreuse pour ne citer qu'eux.

L'Amicale va traiter ce sujet d'espèces envahissantes et à l'actualité brûlante au cours d'une réunion qui aura lieu le 29 janvier prochain à 21h à la salle de Girouard. Nous souhaitons que vous puissiez venir nombreux à cette soirée car nous sommes tous concernés.

On peut dire que l'invasion est très récente en France (2008). Venue d'Asie par des plants d'importation, elle a été décelée en Allemagne, puis les populations se sont développées de manière inquiétante car comme dans la plupart des espèces invasives elle n'a encore aucun prédateur naturel en Europe.

La chenille très vorace de ce papillon s'attaque exclusivement aux buis et ses différentes variétés. Celle-ci est facile à reconnaître par sa couleur verte et noire. Heureusement elle n'est pas du tout urticante et sa manipulation même sans protection ne présente aucun danger. On peut apercevoir de petites toiles, type toiles d'araignées qui l'accompagnent. Cela sert à protéger ces chenilles durant la traversée de l'hiver. Alors, ces petites chenilles commencent à grignoter les feuilles et se transforment en chrysalides puis en papillons pour former la première génération de la saison.

Dès le mois de mars, la première chose à faire est de retirer manuellement les quelques chenilles présentes dans les buis. La destruction de ces formes initiales diminue la pression des générations suivantes augmentant ainsi les chances de lutte. Les vols de papillons s'observent entre juin et octobre.

Pour connaître la période des vols, on utilise des pièges sexuels vendus dans le commerce. Ceux-ci permettent de capturer les papillons mâles pendant leur vol nuptial en les attirant avec des substances affriolantes et émises par les femelles appelées phéromones.

Une semaine après les premières captures, la solution consiste à traiter contre la chenille de manière biologique en utilisant un traitement insecticide à base de *Bacillus thuringiensis* Kurstaki. Celui-ci est à renouveler 7 à 10 jours plus tard en pulvérisant l'ensemble du feuillage en dessus et sur le revers des feuilles ce qui est important. La bactérie sera ingérée par les chenilles et provoquera leur mort en quelques heures.

Un autre moyen est de projeter sur vos buis un jet d'eau sous pression un jour de beau temps. Ce jet puissant endommage les nids et les toiles, et déloge les œufs, les chrysalides et les chenilles. Cette solution n'est pas non plus efficace à 100 % mais peut vous aider en cas de forte infestation avant par exemple un traitement insecticide.

Une autre astuce est le renouvellement du traitement en fin d'hiver ou au début du printemps de l'année suivante qui permet de détruire des larves ayant hiverné au sein de vos buis. ●



Daniel de L'Amicale